
NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé P. Déziel Labrèche, curé de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice à Saint-Jean ;

M. l'abbé J.-A. Lapierre, vicaire à Longueuil.

INFORMATIONS

Codification du droit canonique. — La Commission créée par Pie X dans le but de préparer la codification du droit canon travaille activement. La tâche des membres de cette Commission est double : d'un côté ils doivent ordonner la matière considérable et complexe des lois ecclésiastiques ; et, de l'autre côté, proposer les corrections que le temps a rendues opportunes. On connaît quelques points sur lesquels l'étude des commissaires s'est déjà portée. Les questions qui ont rapport aux pouvoirs des curés et des évêques ont paru les intéresser le plus : il s'agirait de les augmenter ou de les élargir, surtout relativement à la célébration du mariage. Le droit matrimonial ecclésiastique serait sensiblement réformé, de façon à le rapprocher des dispositions des codes civils des Etats modernes. Une réforme du système traditionnel du Conclave, pour l'élection du pape, a été aussi envisagée, ainsi qu'une réduction et une réorganisation des Congrégations romaines. Le droit liturgique, auquel les siècles ont mêlé bien des éléments profanes et superflus, sera aussi l'objet de réformes, aussi bien que les règlements des séminaires diocésains.

Les Norvégiens et le pape. — Un jour, raconte Mgr